



**PROGRAMME D'ACTION 2005-2006 EN FAVEUR DU BELARUS**

**1. Identification**

Chapitre du budget	19 06 01
Coût total	8 millions €
Base juridique	Règlement TACIS (règlement n° 99/2000 du Conseil)

**2. Situation actuelle du pays**

La Commission a lancé la **politique européenne de voisinage (PEV)** dans sa communication sur une Europe élargie en mars 2003 complétée en juillet 2003 par une communication qui introduit le concept de programmes de voisinage. La PEV jette les bases d'une coopération plus étroite avec les pays voisins de l'Union élargie et ouvre des possibilités pour l'UE et le Belarus d'améliorer leurs relations. Le Belarus s'est félicité du concept de la PEV et a suggéré des domaines particuliers de coopération. En septembre 2004, le Conseil a rappelé que si certaines conditions précises étaient satisfaites l'UE serait à même de développer ultérieurement ses relations avec le Belarus, notamment dans le contexte de la politique européenne de voisinage. En novembre 2004, le Conseil soulignait que "le Belarus, en tant que voisin direct de l'Union européenne, a la possibilité de devenir un partenaire actif de l'UE dans le cadre de la politique européenne de voisinage". La volonté de partager les valeurs européennes serait un préalable à l'approfondissement des relations.

Le Conseil de novembre 2004 indiquait dans ses conclusions que les programmes d'aide de la Communauté et des États membres porteraient aussi sur les besoins de la population, notamment par la coopération humanitaire, régionale et transfrontalière.

D'un point de vue macroéconomique, la croissance réelle du PIB au Belarus a atteint 11 % en 2004 (7 % en 2003). Les principaux moteurs de cette croissance du côté de la demande ont été les revenus réels disponibles des ménages, les investissements en capital fixe et particulièrement les exportations. Du côté de l'offre, le principal moteur de la croissance a été la production industrielle. Une plus grande stabilité du taux de change et un budget national en équilibre (un déficit de seulement 0,04 % du PIB du budget consolidé, comprenant le Fonds de sécurité sociale) ont contribué à faire baisser nettement l'inflation qui est passée de 25 % à 14 %. Entre-temps, le déficit du compte courant a augmenté de 5 % du PIB (plus que doublé en 2004), en raison d'une croissance rapide des importations de marchandises (qui s'explique par la hausse des prix des sources d'énergie et les changements possibles du régime fiscal du commerce extérieur à partir de 2005). Les perspectives de croissance sont positives pour 2005 puisque le gouvernement poursuivra vraisemblablement ses politiques d'élévation des niveaux de vie et d'élargissement de l'aide financière au secteur de production, politiques qui favorisent la croissance (on attend une croissance annuelle du PIB de 7 %). Il ne faut pas oublier que l'analyse de la croissance économique constatée au Belarus

doit aussi tenir compte de la situation économique actuelle et de ses perspectives dans la Fédération de Russie, compte tenu des liens économiques forts qui existent entre ces pays. À plus long terme, les coûts de ces politiques devraient augmenter mais cette augmentation pourrait être évitée si le gouvernement applique rapidement les réformes structurelles et la rigueur budgétaire. Le Belarus subit encore les graves conséquences de la catastrophe de Tchernobyl qui a touché un quart de son territoire et près d'un cinquième de sa population. Le territoire du Belarus a reçu plus de 70 % des retombées radioactives. L'examen médical des enfants et des adultes vivant dans les régions concernées révèle que nombre d'entre eux présentent des anomalies. Des sommes importantes du budget ont été consacrées ces dernières années à pallier les conséquences de la catastrophe.

En ce qui concerne les politiques sociales générales, le gouvernement biélorusse suit une stratégie centrée clairement sur la réduction des inégalités sociales. C'est ainsi que depuis la moitié des années 1990 la pauvreté a diminué d'environ 20 % dans la population totale qui est d'environ 10 millions.

Le programme d'action 2005 traduit cette analyse politique et économique et est conforme à la politique de l'UE envers le Belarus telle qu'elle est exposée dans le Programme indicatif national pour le Belarus 2005-2006 (adopté par la Commission le 01/06/2005).

### 3. Résumé du programme d'action

#### Contexte

L'assistance TACIS en faveur du Belarus se concentrera sur deux domaines prioritaires de coopération, tels qu'énumérés à l'annexe II du règlement TACIS, à savoir "*aide aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives*" et "*aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition*".

Le présent programme se concentre donc sur les domaines suivants dans le cadre de "l'aide aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives" :

- **Aide** au développement durable et à l'environnement
- **Aide à l'éducation et à la formation** par l'intermédiaire du programme Tempus
- **Aide** à l'unité de coordination nationale (UCN)
- **Aide à la société civile** par la prévention du trafic d'êtres humains, la lutte contre ce phénomène et l'atténuation de ses conséquences sociales.

et dans le cadre de l' "*aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition*"

- **Aide à la reconstruction sociale** en tentant de remédier aux difficultés socio-économiques dans les régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl et aide aux couches les plus vulnérables de la population.

La volonté des autorités nationales d'aborder chacune des questions en particulier, de suivre et d'aider chaque projet particulier ainsi que leur engagement à lancer le processus de réforme sont des préalables à la réalisation de toute action dans le cadre du présent programme.

Dans ce contexte, il est aussi envisagé de renforcer l'appropriation des autorités nationales et la coordination des donateurs en évoluant progressivement vers le regroupement en un seul projet de toutes les activités proposées pour un secteur en particulier. Il est bien évident que le glissement d'une structure de projets à petite échelle vers des projets à plus grande échelle,

fondé sur des évaluations sectorielles, nécessitera à l'avenir une préparation adéquate des autorités nationales et une aide au renforcement des capacités. Les autorités du Belarus ont toutefois intérêt à commencer rapidement ce processus pour se préparer au nouvel instrument d'aide extérieure, l'Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) qui remplacera TACIS après 2006.

### Politique du pays bénéficiaire par rapport à la coopération

Le Belarus a adopté des procédures précises d'enregistrement des projets et d'autres règles qui sont des conditions préalables à l'exonération fiscale de l'assistance technique internationale.

La coopération avec l'UE est souvent recherchée, en particulier par certains ministères, pour des activités d'intérêt général, telles qu'elles sont énumérées dans le Programme national de coopération technique internationale 2001-2005.

### Cohérence avec la politique de coopération de la Communauté

Un certain nombre de secteurs sont financés par l'instrument du programme d'action régional : c'est le cas de la lutte contre le trafic des femmes, la lutte contre les drogues, la gestion des frontières et les questions environnementales. La coopération transfrontalière porte sur la démarcation des frontières et le franchissement des frontières en plus des programmes de voisinage. Le présent programme d'action national est conforme à la politique de coopération de l'UE dans des domaines sélectionnés. En réalité, l'UE continuera à financer des initiatives relatives à la coopération transfrontalière et aux citoyens du Belarus dans l'intérêt de leur développement socio-économique. En novembre 2004, le Conseil a rappelé que les programmes d'assistance de la Communauté et des États membres concerneraient entre autres les besoins de la population biélorusse.

### Projets recensés

Le comité de gestion Tacis a approuvé en 2004 le document de stratégie 2005-2006 pour le Belarus. Le programme indicatif national 2005 - 2006 a été approuvé le 01/06/2005. Le programme d'action 2005 est élaboré dans le droit fil de ces deux documents stratégiques. Les activités proposées se concentrent sur cinq sous-titres dans les deux domaines de coopération: "Aide aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives" et "aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition".

## **3.1 Appui à l'environnement et au développement durable au Belarus**

Dans le cadre du présent projet, il est prévu de financer diverses actions dans les domaines de l'environnement et du développement durable. À un niveau plus général, un appui est accordé aux autorités du Belarus pour renforcer les capacités afin de mettre en œuvre de manière efficace l'évaluation environnementale stratégique et un appui à la mise en œuvre des conventions de Rio dans ce pays.

Au niveau local, le présent projet favorisera des initiatives de développement "Agenda 21" ainsi que la sensibilisation des citoyens et le développement économique rural grâce à la création de "voies vertes" liées au tourisme et l'établissement d'"écoles vertes" axées sur le suivi et la protection de leur territoire naturel.

### **3.2 TEMPUS**

Tempus est un instrument essentiel de la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les projets qui seront sélectionnés porteront essentiellement sur l'intégration du système de l'enseignement supérieur du Belarus dans le domaine enseignement supérieur européen (processus de Bologne), sur des domaines d'enseignement spécifique ainsi que sur la mise en place de cours de formation en appui au portefeuille de projets plus vastes TACIS. C'est la DG Éducation et Culture qui met en œuvre Tempus.

### **3.3 Appui à l'unité de coordination nationale au Belarus**

Cette action est essentiellement destinée à l'unité de coordination nationale TACIS (UCN) afin d'accroître la capacité du Belarus à contribuer à la programmation et faire en sorte que l'assistance de tous les donateurs soit utilisée de manière logique et conforme aux engagements internationaux pris par le Belarus.

### **3.4 Prévenir le trafic d'êtres humains, lutter contre ce phénomène et atténuer ses conséquences sociales**

Cette action se concentre sur les mesures de prévention et une meilleure protection et réhabilitation des victimes de ce trafic. Le projet vise en particulier à mettre en place des programmes de protection et de réinsertion socio-économique des victimes s'inspirant de ce qu'il y a de mieux en ce domaine au niveau international; à améliorer la coordination et échanger les informations entre un nombre croissant d'agences responsables; à améliorer la défense, la formation et la campagne de prise de conscience destinée à divers groupes cibles; à renforcer la capacité des CSO, les centres de réhabilitation existants et à aider les centres de développement et les centres sociaux locaux/municipaux à fournir des services de prévention.

### **3.5 Lutte contre les effets négatifs de la catastrophe de Tchernobyl au Belarus**

Les fonds communautaires seront destinés spécifiquement aux zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl où l'exposition aux radiations n'a pas seulement eu des effets négatifs sur la santé de la population, mais a aussi endommagé gravement l'économie de la région essentiellement agricole. Une approche intégrée en accord avec les donateurs internationaux sera renforcée pour la réhabilitation des conditions de vie dans la région, et notamment par les projets ISTC financés par TACIS, tels que le projet en cours de technologie combinée pour la décontamination des sols. Cette approche abordera le secteur de la santé publique, l'environnement, le développement économique, la mesure des doses, la protection radiologique, la pédagogie, etc. Les actions porteront sur le renforcement des capacités des communautés locales à mettre sur pied des initiatives de développement social et économique durable et à allouer les ressources de manière efficace et aideront la population à faire face aux effets de la contamination et à développer des initiatives pour les catégories les plus vulnérables.

## **4. Assistance CE antérieure et enseignements tirés**

Aperçu des activités en cours et prévues dans le cadre du Programme d'action national TACIS 2002-2003, CTF, Programmes d'action régionaux (PAR) et de sûreté nucléaire :

Domaines prioritaires d'intervention	Programme d'action 2003 (PAR 2002 et 2003)
Gestion des frontières	(Financements PAR et CTF, divers projets, notamment construction de passages des frontières et démarcation des frontières)
Réforme de l'administration publique	Statistiques Appui à l'unité de coordination nationale
Justice et affaires intérieures	Lutte contre les stupéfiants (financement PAR)
Société civile	Appui à la société civile et aux initiatives locales (IBPP) Appui aux initiatives locales dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl (CORE) Facilité de petits projets pour les régions limitrophes (financement CTF) Programme de petits crédits pour le développement de la société civile
Environnement	Projet relatif au changement climatique (financement PAR)

### *Enseignements tirés*

Ces dernières années, quelques activités financées par TACIS n'ont pu être réalisées, quoique programmées et étudiées conjointement avec le Belarus, faute d'enregistrement des projets par les services du gouvernement du Belarus. Dans le cadre du présent programme, un engagement plus ferme et irréversible des autorités biélorusses doit être demandé, notamment une approche plus cohérente de la sélection et de l'enregistrement des projets à grande et petite échelles.

Sur la base du PIN et du propre programme de développement du Belarus, les nouvelles formes d'assistance devraient porter essentiellement sur les besoins de la population et maintenir un niveau élevé de visibilité du projet financé par l'UE.

L'information en retour positive provenant des projets d'assistance technique, par exemple l'actuel projet régional Tacis sur le changement climatique mondial, démontre **l'intérêt et le soutien** déterminés du gouvernement central/local **dans le domaine de l'environnement**.

**Depuis le début du programme TACIS au Belarus, l'UCN a bénéficié d'un financement de l'UE.** Ce mélange de compétences locales et de compétences communautaires a débouché sur un appui significatif à la programmation Tacis et la mise en œuvre au Belarus, comme le démontrent plusieurs rapports de suivi.

L'expérience nous a enseigné que l'aide de la CE à l'UCN devrait être élargie à la phase de mise en œuvre, ne pas se limiter au processus de programmation et englober aussi d'autres entités du gouvernement et de la société civile.

**Les activités financées par l'UE dans le domaine du trafic d'êtres humains** ont révélé la nécessité d'insister sur les besoins de prévention liée à une meilleure coordination des activités et au développement socio-économique.

**L'expérience antérieure en matière d'actions dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl** fait apparaître que le problème de la réhabilitation des zones touchées inclut à la fois des questions relatives aux rayonnements et à la protection médicale et la solution de problèmes démographiques, sociaux et psychologiques, le développement des infrastructures et la restauration du potentiel économique. Le projet

proposé se fonde donc sur une approche intégrée qui associe des ONG et les autorités locales.

## 5. Actions complémentaires et coordination des donateurs

D'autres actions CE en cours sont mises en oeuvre par l'intermédiaire du programme régional Tacis, du programme de sûreté nucléaire, du programme de coopération transfrontalière et des programmes de voisinage ainsi que des programmes multinationaux. Une attention particulière a été accordée à la cohérence entre les projets du programme d'action national 2005 et les projets en cours ou futurs au titre du programme régional incluant le Belarus.

Il faut souligner que toutes les propositions énumérées ici ont été évaluées selon le critère de la complémentarité avec les activités d'autres donateurs afin d'éviter tout double emploi.

La délégation de la CE à Kiev a veillé, essentiellement par l'intermédiaire de son bureau TACIS à Minsk, à ce que les projets soient discutés avec d'autres donateurs afin d'éviter des doubles emplois et construire des synergies.

Les États membres représentés au Belarus ont été informés lors de réunions.

### Project par projet:

- Dans le domaine de l'**environnement et du développement durable**, le PNUD a l'expérience d'une coopération de longue durée réussie avec les autorités du Belarus.
- Les activités destinées à **soutenir l'unité de coordination nationale TACIS (UCN)** ont pour objectifs notamment de maintenir et de renforcer les liens entre TACIS et les interventions d'autres donateurs, afin de coordonner l'intervention de l'assistance technique internationale.
- En ce qui concerne la **prévention du trafic d'êtres humains, la lutte contre ce phénomène et l'atténuation de ses conséquences sociales**, la coopération sera poursuivie avec les organisations internationales les plus actives.
- **Réhabilitation des zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl**: le PNUD a lancé une initiative destinée à mettre davantage l'accent sur les problèmes sociaux causés par la catastrophe et par la transition économique dans les zones touchées. Les activités financées par l'UE comprendront un volume important d'assistance sous forme de contrats de services attribués via le programme CORE et d'éventuelles subventions aux organisations internationales actives dans ce domaine.

## 6. Coût, financement et méthode de mise en oeuvre

<b>Programme d'action national 2005 Belarus</b>	<b>Montant 2005</b>
<b>1. Aide aux réformes institutionnelles, juridiques et administratives</b>	
Aide au développement durable et à l'environnement	1,5 M €
Aide à l'éducation et à la formation par l'intermédiaire du programme TEMPUS	1,9 M €
Aide à l'unité de coordination nationale	0,6 M €
Aide à la société civile par la prévention du trafic d'êtres humains, la lutte contre ce phénomène et l'atténuation de ses conséquences sociales	1,2 M €
<b>Total pour zone 1</b>	<b>5,2 M €</b>
<b>2. Aide destinée à atténuer les conséquences sociales de la transition</b>	
Aide à la reconstruction sociale par le biais d'une aide accordée en vue de résoudre les difficultés socio-économiques dans les zones touchées par la catastrophe de Tchernobyl et aide aux couches les plus vulnérables de la population	2,8 M €
<b>Total pour zone 2</b>	<b>2,8 M €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 M €</b>

La méthode de mise en oeuvre retenue est la gestion centralisée par la délégation CE en Ukraine, Moldova et Belarus (Kiev) avec l'aide du bureau TACIS de la délégation à Minsk. La direction générale éducation et culture à Bruxelles gèrera de manière centralisée le programme Tempus.